

# République Islamique de Mauritanie

Honneur - Fraternité – Justice



## Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA)

### Direction de l'Hydrologie et des Barrages (DHB)

#### AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERETS

#### (SERVICES DE CONSULTANTS – BUREAUX D'ETUDES)

1. Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA) a prévu dans le cadre de son Budget d'Investissement Consolidé (BCI) 2025, les ressources financières nécessaires afin de couvrir les coûts relatifs au recrutement d'un consultant/ Bureau des études chargé de la réalisation des études complémentaires du projet d'Alimentation en eau potable de 165 localités à partir du fleuve Sénégal dans les Wilayas du Brakna, Assaba et Tagant, pour le compte de la Direction de l'Hydrologie et des barrages.

2. Les services essentiels attendus du consultant/ Bureau d'études consiste à réaliser une étude approfondie pour l'alimentation en eau potable pour 165 localités, ainsi que du raccordement électrique des stations de traitement et des stations de pompage.

L'objectif de cette étude consistent à déterminer l'option la plus fiable sur le plan technique, réalisable sur le plan financier et acceptable sur les plans environnemental et social pour l'alimentation en eau potable des 165 localités réparties dans trois wilayas. Ils s'agissent notamment de :

- Alimentation électrique des infrastructures :
  - La station de traitement située à proximité de la ville de Boghé (fleuve Sénégal).
  - La station de pompage implantée près du village de Sawata.
- Étude du réseau de distribution d'eau potable :
  - Définir les tracés optimaux pour les conduites de distribution.
  - Dimensionner les infrastructures en fonction des besoins en eau des populations.
  - Assurer une alimentation continue et équilibrée à partir des réservoirs principaux.
- Réalisation des Etudes d'Avant-Projet Sommaire (APS) ;
- Etude d'Avant-Projet Détaillé (APD) ;
- Préparation des Dossier d'Appel d'Offres (DAOs) des travaux;

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive mark.

3. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes afin de renforcer leur qualification en indiquant clairement le type d'association, c'est-à-dire un groupement de consultants, ou une intention de sous-traitance. Dans le cas de groupement, tous les partenaires du groupement seront conjointement et solidairement responsables pour la totalité du contrat, en cas d'attribution.
4. Les consultants intéressés doivent fournir des informations précises démontrant qu'ils disposent des qualifications et de l'expérience requises pour exécuter les prestations demandées. À cet effet, un tableau détaillé doit être fourni, comprenant au minimum une description des missions réalisées par le(s) consultant(s) (expérience), le coût de ces missions, leur durée (en mois), ainsi que le nom et l'adresse du maître d'ouvrage.  
  
Seules les expériences justifiées par des attestations d'achèvement définitif délivrées par des entités publiques (copies d'attestations de fin de travaux, procès-verbaux de réception définitive ou équivalents) seront prises en considération.
5. Les candidats seront évalués sur la base de leur expérience générale et spécifique en rapport avec les prestations demandées. Le classement se fera selon le score global obtenu sur 100 points, comme suit :

Critères	Notes requises
Expériences générales	20 Points
Expériences spécifiques	80 Points

Critères
<b>1. Expériences générales</b>
Études APS, APD et DAO pour des projets de distribution d'eau potable
Études APS, APD et DAO des projets d'approvisionnement en eau potable de taille similaire à partir d'une source d'eau de surface (fleuve ou barrage)
<b>2. Expériences spécifiques</b>
Étude de stations de pompage d'eau.
Étude de réseaux de distribution d'eau potable sur des rayons de distribution supérieur ou égale 100 km.
Conception de réservoirs semi-enterrés en béton armé, d'une capacité supérieure ou égale à 500 m <sup>3</sup> .
Conception de châteaux d'eau d'une capacité égale ou supérieure à 50 m <sup>3</sup> et d'une hauteur de 10 m.
Études d'alimentation électrique par des réseaux MT/BT des infrastructures hydrauliques (station de traitement, réservoirs, stations de pompes).
Projets similaires exécutés par le consultant hors de son pays d'origine

3

**NB: Les CV du personnel ne seront pas évalués à ce stade.**

6. Les manifestations d'intérêt doivent être soumises, en version papier ou électronique, à l'adresse suivante : **Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (CPMP-MHA) 455, Ilot C – Tivragh Zeina Téléphone : (+222) 45 25 38 52 Nouakchott – Mauritanie , Emails : cpmp.mha@gmail.com, cpmp.mha@hydraulique.gov.mr.**

**Date limite de soumission : Date : 15/05/2025 ; Heure : 12h00 GMT**

7. La méthode qui sera appliquée est la **Sélection Basée sur la Qualité et Coût (SBQC)**, conformément à l'article 38 du décret n°083/2022 portant application de la loi n°024/2021 du 29 décembre 2021, abrogeant et remplaçant la loi n°044/2010 du 22 juillet 2010 portant Code des marchés publics ;
8. Les bureaux d'études ou consultants intéressés peuvent obtenir les termes de référence et des informations complémentaires à l'adresse suivante, pendant les heures de bureau : **Direction de l'Hydrologie et des Barrages, Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, BP : 49-13, Emails: ab\_loudaa@hydraulique.gov.mr ; mibrahim@hydraulique.gov.mr.**

**Le Secrétaire Général**

**Dr. Moctar Taleb HENDE**



3